



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 86 - JUIN 2014**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

Arrêté N °2014122-0003 - Arrête n °2014-023 pour l'unité régionale, portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat. ....	1
Arrêté N °2014148-0047 - Arrête n °2014-022 pour l'UT 77, portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat. ....	6

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2014153-0009 - Arrêté portant délégation de signature à Bruno LHOMME, Fabienne DEGORCE, Bernard AMPEN, Jean ARIZA, Sophie BAQUIAST, Frédéric BENTEJAC, Sylvie BEROUJON, André BONNAL, Carole CHEZE, Yves LAURENT, Marie Catherine PUCCINELLI, Joël SIMON .....	9
Autre N °2014155-0001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts .....	12

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt**

Arrêté N °2014156-0003 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France en matière d'ordonnancement secondaire. ....	18
---	----

## **Etablissement public foncier d'Ile de France**

Décision N °2014157-0001 - Décision 2014-11 Portant délégation de signature du Directeur général - Bertrand PALAUX .....	21
Décision N °2014157-0002 - Décision 2014-12 Portant délégation de signature du Directeur général - Antoine DEVILLIERS .....	24
Décision N °2014157-0003 - Décision 2014-13 Portant délégation de signature du Directeur général - Bénédicte HANIN .....	27
Décision N °2014157-0004 - Décision 2014-14 Portant délégation de signature du Directeur général - Claude FONTENEAU .....	30

## **Rectorat de l'académie de Versailles**

Arrêté N °2014142-0005 - Délégation de signature du Recteur aux DSDEN - certificat de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC1) .....	33
--	----





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014122-0003**

**signé par**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile- de- France**

**le 02 Mai 2014**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi**

Arrete n °2014-023 pour l'unité régionale,  
portant subdélégation de signature de  
Monsieur Laurent VILBOEUF, chargé des  
fonctions de directeur régional des entreprises,  
de la concurrence de la consommation, du  
travail et de l'emploi d'Ile de France en matière  
d'ordonnement secondaire des recettes et  
dépenses imputées sur le budget de l'Etat.



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France,

ARRETE n°2014-023

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012004-0010 du 4 janvier 2013 modifié par l'arrêté préfectoral 2013348-000 du 20 décembre 2013 et par l'arrêté préfectoral 2014108-0008 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à Agnès GUIMIOT et Marie-Noëlle GACHET-KERKOUR à l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
  - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
  - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
  - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
  - « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134).
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1. ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus

## ARTICLE 2

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- André LONGUET GUYON DES DIGUERES
- Franck TARRIER

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale :

Et à :

- Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Véronique DELARUE
- Alexandre VISCONTINI
- Anne GRAILLOT
- Maxime LECLERE
- Jean-Luc STRACZEK
- Mathieu HARDELIN
- Colas HENNION
- Etienne KALALO
- Charles-Louis MOLGO
- Christian VINCQ
- Patrick GUYOT
- Catherine LAPEYRE
- Christophe DERUCHE
- Jacques BONNET
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Nicole CARRARA
- Marie-Noelle GACHET-KERKOUR
- Yves DELBART
- Julie NARDIN
- Géraldine CUGUEN
- Lionel SILVERT

A l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Stratégie économique et fiscale » (n°305) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723) ;
- « Fonds social européen – programme 2000/2006 » (n°036) ;
- « Fonds social européen – programme 2007/2013 » (n°037).

### **Article 3**

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- André LONGUET GUYON DES DIGUERES
- Franck TARRIER

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Yves DELBART
- Claire MARILLIER
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Bernard SIMONIN

### **ARTICLE 4**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI
- Marie-Louise ASPLANATO
- Blanche BOURIN
- Cyril CHENG
- Jacqueline GRACCHUS-LOUISY
- M'Hammed MEZIANE

A l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

### **ARTICLE 5**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Laurence RYAN VAUTRIN
- Chantal MAYENGO
- Mariama SAMBOU
- Alexis GOROKHOFF
- Fabrice VOISIN
- Eloïse VIRY

A effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les fiches de communication liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales des programmes suivant :

- « Fonds social européen – programme 2000/2006 » (n° 036),

29, rue barbet-de-Jouy - 75700 Paris

Téléphone : 01 44 42 63 75, Télécopie : 01 45 55 47 02

- « Fonds social européen – programme 2007/2013 » (n° 037).

## **ARTICLE 6**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI

À l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS », cette habilitation recouvrant les actes de mise à disposition des crédits, de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

## **Article 7**

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## **Article 8**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **02 MAI 2014**

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014148-0047**

**signé par**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile- de- France**

**le 28 Mai 2014**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi**

Arrete n °2014-022 pour l'UT 77, portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat.

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE n°2014-022**

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,  
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de  
l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses  
imputées sur le budget de l'Etat

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012004-0010 du 4 janvier 2013 modifié par l'arrêté préfectoral 2013348-000 du 20 décembre 2013 et par l'arrêté préfectoral 2014108-0008 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de Seine-et-Marne à :

- Monsieur Dominique FORTEA-SANZ, responsable de l'unité territoriale,
- Monsieur Jean-Luc CATANAS, secrétaire général
- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Monsieur Michel de MONTFAUCON
- Monsieur Stéphane ROUXEL
- Madame Viviane BELHUMEUR sur le champ emploi dans les limites de ces attributions.

## Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretiens des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Dominique FORTEA-SANZ
- Monsieur Jean-Luc CATANAS

## Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **28 MAI 2014**

Pour le Préfet et par délégation  
Le DIRECCTE

  
Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014153-0009**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 02 Juin 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à Bruno LHOMME, Fabienne DEGORCE, Bernard AMPEN, Jean ARIZA, Sophie BAQUIAST, Frédéric BENTEJAC, Sylvie BEROUJON, André BONNAL, Carole CHEZE, Yves LAURENT, Marie Catherine PUCCINELLI, Joël SIMON



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94 Rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

**L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-france et du département de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A , 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 2 juin 2014 désignant Monsieur Bruno LHOMME, conciliateur fiscal départemental, Madame Fabienne DEGORCE, Monsieur Bernard AMPEN, Monsieur Jean ARIZA, Madame Sophie BAQUIAST, Monsieur Frédéric BENTEJAC, Madame Sylvie BEROUJON, Monsieur André BONNAL, Madame Carole CHEZE, Monsieur Yves LAURENT, Madame Marie-Catherine PUCCINELLI et Monsieur Joël SIMON, conciliateurs fiscaux départementaux adjoints.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bruno LHOMME, administrateur des finances publiques, conciliateur fiscal départemental de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Fabienne DEGORCE, administratrice des finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Bernard AMPEN, inspecteur principal des finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Jean ARIZA, inspecteur principal des finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Sophie BAQUIAST, administratrice des finances publique adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur des finances publique adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Sylvie BEROUJON, inspectrice principale des finances publique adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

- Monsieur André BONNAL, administrateur des finances publique adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Carole CHEZE, administratrice des finances publique adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Yves LAURENT, administrateur des finances publique adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Marie-Catherine PUCCINELLI, administratrice des finances publique adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Joël SIMON, administrateur des finances publique adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, sur les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts, sur l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ou sur les pénalités ;

2° dans la limite de 200 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts et les intérêts moratoires prévus à l'article L. 209 du livre des procédures fiscales ;

3° dans la limite de 200 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur les impositions et taxes autres que celles visées au quatrième alinéa du 3° de l'article L.247 du LPF, les frais de poursuite mentionnés à l'article 1912 du CGI, les amendes et majorations autres que celle prévue à l'article 1730 du code général des impôts, l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ainsi que sur les demandes de délais de paiement ;


4° sans limitation de montant, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du code général des impôts ;

5° dans les limites prévues aux articles R 247-10 et R 247-11 du livre des procédures fiscale, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sur les contestations relatives aux procédures de poursuite diligentées à l'encontre du contribuable dans le respect des dispositions des articles R\*281-1 et suivants du LPF.

**Article 2** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 2 juin 2014



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Autre n ° 2014155-0001**

**signé par  
Autres signataires**

**le 04 Juin 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

**Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 04 JUIN 2014

Nom - Prénom	Responsables des services	
FOULON Francis ROUBAUD Jean-Paul COMTE Martine MAURIN Nicole OBERT Jean-Yves MORLANS Marylène JULLIARD Didier DANTON Brigitte VERGUIN Pierre LEPAGE Serge RICHARD Bruno MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange MICHEL Denis GOULLIARD Nicole BONHOMME Marc COUSIN Eric CARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick LABARTHE Joëlle GUISELIN Dominique, p.i GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPELLE Françoise LUTTMANN François DELACHAPELLE Eric ESPINASSE Dominique SERVOZ Daniel MARTINOLES Gérard SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain DELDIQUE Denise PERILLIER Bernard BONNET Bruno SAINTOUT Bernard GAILLARD Françoise CUISSET Olivier CUISSET Carole BERTHON Pierre	<p align="center"><b>Services des Impôts des Entreprises :</b></p> <p align="center">Paris 1er</p> <p align="center">Paris 2ème Bonne Nouvelle</p> <p align="center">Paris 2ème Vivienne</p> <p align="center">Paris 3ème</p> <p align="center">Paris 4ème</p> <p align="center">Paris 5ème</p> <p align="center">Paris 6ème Notre-Dame-des-Champs</p> <p align="center">Paris 6ème Odéon</p> <p align="center">Paris 7ème</p> <p align="center">Paris 8ème Champs-Élysées</p> <p align="center">Paris 8ème Europe Haussmann</p> <p align="center">Paris 8ème Europe Rome</p> <p align="center">Paris 8ème Madeleine</p> <p align="center">Paris 8ème Roule Artois</p> <p align="center">Paris 8ème Roule Hoche</p> <p align="center">Paris 9ème Est</p> <p align="center">Paris 9ème Ouest</p> <p align="center">Paris 10ème Nord</p> <p align="center">Paris 10ème Sud</p> <p align="center">Paris 11ème Saint-Ambroise</p> <p align="center">Paris 11ème Folle-Méricourt</p> <p align="center">Paris 11ème Roquette</p> <p align="center">Paris 11ème Sainte-Marguerite</p> <p align="center">Paris 12ème Bel-Air</p> <p align="center">Paris 12ème Quinze-Vingts</p> <p align="center">Paris 12ème Picpus</p> <p align="center">Paris 13ème La Gare</p> <p align="center">Paris 13ème Maison-Blanche</p> <p align="center">Paris 14ème Montparnasse</p> <p align="center">Paris 14ème Alésia</p> <p align="center">Paris 15ème St Lambert</p> <p align="center">Paris 15ème Grenelle Javel</p> <p align="center">Paris 15ème Necker</p> <p align="center">Paris 16ème Auteuil</p> <p align="center">Paris 16ème Chaillot</p> <p align="center">Paris 16ème La Muette</p> <p align="center">Paris 16ème Porte-Dauphine</p> <p align="center">Paris 17ème Batignolles</p> <p align="center">Paris 17ème Epinettes</p> <p align="center">Paris 17ème Les Terres</p> <p align="center">Paris 17ème Plaine-Monceau</p> <p align="center">Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or</p> <p align="center">Paris 18ème Grandes-Carrières</p>	<p align="center">A/C du 24/06/2014 - Annie FRAPIER</p>



NEGRE Christian  
BADIOU Monique  
LEBRUN Gérard  
LACHEVRE Béatrice

---

Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise

---

**Services des Impôts des Particuliers :**

Paris 1er-2ème

Paris 3ème

Paris 4ème

Paris 5ème

Paris 6ème

Paris 7ème

Paris 8ème

Paris 9ème

Paris 10ème Nord

Paris 10ème Sud

Paris 11ème Oberkampf

Paris 11ème Ledru-Rollin

Paris 12ème Daumesnil

Paris 12ème Picpus

Paris 13ème La Gare

Paris 13ème Maison-Blanche

Paris 14ème Montparnasse

Paris 14ème Alesia

Paris 15ème Saint-Lambert

Paris 15ème Grenelle

Paris 15ème Necker

Paris 15ème Javel

Paris 16ème Porte-Dauphine

Paris 16ème Auteuil

Paris 16ème La Muette

Paris 17ème Plaine-Monceau

Paris 17ème Batignolles

Paris 17ème Epinettes

Paris 17ème Ternes

Paris 18ème Clignancourt

Paris 18ème Goutte-d'Or

Paris 18ème Grandes-Carrières Nord

Paris 18ème Grandes-Carrières Sud

Paris 19ème Buttes-Chaumont

Paris 19ème Villette

Paris 20ème Charonne

Paris 20ème Père-Lachaise

Paris 20ème Saint-Fargeau

---

**Services de Publicité Foncière :**

Paris 1er bureau

Paris 2ème bureau

Paris 3ème bureau

Paris 4ème bureau

Paris 5ème bureau

Paris 6ème bureau

Paris 7ème bureau

Paris 8ème bureau

A/C du 02/06/2014 - Jacques MARTIN

A/C du 30/06/2014 - Pierre PIQUEMAL-LAGORRE

GAUTIER Jean-Louis  
CARIOU Lise  
AROLD Didier  
MANE Jean-Jacques  
FRAISSE Dominique  
RICHARD François  
DELAUCHE Didier  
HERBAUT Daniel

PANTEIX Christian  
CRIQ Bernard  
THEVENET Pascal  
FISCHER Eve-Laurence  
---

Paris 9ème bureau  
Paris 10ème bureau  
Paris 11ème bureau  
Paris 12ème bureau  
---

**Brigades :**

MURA William  
SZKLARZ Daniel  
DUCLOS Gilles  
REYNAUD Isabelle  
LAJUGIE Jean-Paul  
MANDIN Maël  
MARCON Jean-Claude  
RAYNAUD Isabelle, p.i - BERTHON Sylvie, p.i  
BERTHON Sylvie  
HAMEL Fabien  
BOUTANT Bruno  
NEIGE Henri  
ARPAJA Isabelle  
HERNANDO Marie-Claude  
COUDERC Sandra  
PERRICHON Emmanuel  
GIRAUD Isabelle  
GREEF Pascale  
SIMONOT Claire  
ANDRE Marie  
NICOLLET Florence  
FOLGHERA Maurice  
LATUS César  
ROZIERE Virginie  
CRIMIER Agnès  
BAYSSON Hubert  
PAULME Thierry  
PAULME Thierry, p.i.  
GAUDRY Flavia  
PERRIN Françoise  
HUMAIR Jean-Marie  
HUARD Michel  
SCATENA Richard  
FUENTES Hélène  
FAVRE Bernard  
DUFOUR Jean-Philippe  
LAMBERT Didier, p.i.  
VUHT Christian  
LAMBERT Didier  
CAMPINCHI Catherine  
MESTRUDE Claire  
ROUVROY Pascale  
CHARTRAIN Daniel  
---

1ère brigade de vérification Paris Centre  
2ème brigade de vérification Paris Centre  
4ème brigade de vérification Paris Centre  
6ème brigade de vérification Paris Centre  
7ème brigade de vérification Paris Centre  
9ème brigade de vérification Paris Centre  
11ème brigade de vérification Paris Centre  
12ème brigade de vérification Paris Centre  
13ème brigade de vérification Paris Centre  
14ème brigade de vérification Paris Centre  
15ème brigade de vérification Paris Centre  
1ère brigade de contrôle fiscalité Immobilière Paris Centre  
Brigade Patrimoniale Paris Centre  
1ère brigade de vérification Paris Est  
2ème brigade de vérification Paris Est  
3ème brigade de vérification Paris Est  
4ème brigade de vérification Paris Est  
5ème brigade de vérification Paris Est  
7ème brigade de vérification Paris Est  
9ème brigade de vérification Paris Est  
Brigade de contrôle fiscalité Immobilière Paris Est  
1ère brigade de vérification Paris Nord  
2ème brigade de vérification Paris Nord  
3ème brigade de vérification Paris Nord  
4ème brigade de vérification Paris Nord  
5ème brigade de vérification Paris Nord  
6ème brigade de vérification Paris Nord  
7ème brigade de vérification Paris Nord  
8ème brigade de vérification Paris Nord  
9ème brigade de vérification Paris Nord  
10ème brigade de vérification Paris Nord  
11ème brigade de vérification Paris Nord

1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord  
2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord

1ère brigade de vérification Paris 7ème  
3ème brigade de vérification Paris 7ème  
4ème brigade de vérification Paris 15ème  
5ème brigade de vérification Paris 15ème  
6ème brigade de vérification Paris 15ème  
8ème brigade de vérification Paris 16ème  
9ème brigade de vérification Paris 16ème  
10ème brigade de vérification Paris 16ème  
12ème brigade de vérification Paris 16ème  
13ème brigade de vérification Paris Ouest

CASTET Jean-Pierre  
FRANCOIS Nathalie  
VIDAL Aline  
ROSSI Frédérique

1ère brigade de contrôle fiscalité Immobilière Paris Ouest  
2ème brigade de contrôle fiscalité Immobilière Paris Ouest  
1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest  
2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

A/C du 16/05/14 Michel HUARD , p.i - César LATUS, p.i

A/C du 16/06/14 Françoise PERRIN, p.i  
A/C du 16/06/14 Agnès CRIMIER, p.i

TARIDEC Gilles  
BESNARD MANGIN Caroline  
VIGIER Vincent  
BREWEE Gilles  
CHIRON Carine  
DE MONTELLA Alain  
HANS Agnès  
DAVID Marie-Noëlle

3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest  
2ème brigade de vérification Paris Sud  
4ème brigade de vérification Paris Sud  
5ème brigade de vérification Paris Sud  
6ème brigade de vérification Paris Sud  
7ème brigade de vérification Paris Sud  
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud  
Brigade Patrimoniale Paris Sud

---

MORGAND Jean-Michel  
ALLAIN Françoise  
MARTINI Isabelle  
DUPERRIER Françoise  
ROCH Catherine  
JAULHAC Laurent  
DEFORGE Christophe  
AUJARD Bernadette  
ZENO Annie  
GRANCHER Arnaud  
GOGUET Mirielle  
HAVEL Claire  
TOBALEM André  
LOUBIERE Annick  
NICOLLET Florence  
BONNET Dominique  
BELVO Christian  
IMBERT Denise  
LACAZE Didier  
COUSSY Anne  
GIQUEL Elisabeth  
CLOTEAU Valentine  
THORNARY Catherine  
RAY Laure  
TRESARIEU Elisabeth  
LEGROS Nadia  
GRAVIERE Martine  
VACHIAS Sylvie  
PELEN Jocelyne  
BRICHET Annie  
FAUJEAN Philippe  
FOIN Christine  
BUFORT Edith  
BOSCO Jean-Pierre

**Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière :**

Pôle contrôle expertise Paris 1er  
Pôle contrôle expertise Paris 2ème  
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème  
Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème  
Pôle contrôle expertise Paris 6ème  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème  
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Cnp-Elysees Europe Hausmann  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche  
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème  
Pôle contrôle expertise Paris 9ème  
Pôle contrôle expertise Paris 10ème  
Pôle contrôle expertise Paris 11ème  
Fiscalité immobilière élargie 11ème  
Pôle contrôle expertise Paris 12ème  
Pôle contrôle expertise Paris 13ème  
Pôle contrôle expertise Paris 14ème  
Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker  
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 15ème  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine  
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Auteuil  
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Muette  
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Chaillot/Dauphine  
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Terres/Batignolles  
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes  
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 17ème  
Pôle contrôle expertise Paris 18ème  
Pôle contrôle expertise Paris 19ème  
Pôle contrôle expertise Paris 20ème  
Fiscalité immobilière élargie Centre

---

CRASPAIL Dominique

**Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)**

**Pôles de Recouvrement Spécialisé:**

RECOUPE Nelly  
GUIGNY Jean-Paul  
PONS Pierre-Jean

Paris Centre  
Paris Nord Est  
Paris Sud Ouest

A/C du 23/06/2014 - Dominique ZANINI

VAUCHEY Jean-Pascal  
BOISSON Sophie  
PEDEUTOUR Nicole  
FALCOU Michel  
KAMINSKE Martial

**Centres des Impôts Fonciers**  
Paris Centre  
Paris Est  
Paris Nord  
Paris Ouest  
Paris Sud

Le chef de cabinet,

~~Dominique PROCACCI~~

  
Administrateur général des Finances publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014156-0003**

**signé par**  
**Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**  
**d'Ile de France**

**le 05 Juin 2014**

**Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt**

Arrêté portant subdélégation de signature de  
Mme Marion ZALAY, directrice régionale et  
interdépartementale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France en  
matière d'ordonnancement secondaire.



PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

## **ARRETE**

**portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY,  
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

**La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

**Vu** le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

**Vu** l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2012,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°02014123-001 du 03 mai 2014 modifiant l'arrêté n°2013004-0008 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

## **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Marie-Christine de GUENIN, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe ;
- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, secrétaire général ;
- Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint ;
- Madame Anne DURIEUX, attachée principale d'administration, responsable de la comptabilité ;
- Madame Catherine PERICAUD, adjointe administrative principale de 1<sup>e</sup> classe ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs compétences et attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, en matière d'ordonnancement secondaire en ce qui concerne les programmes suivants :

- **Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires (n°154),**
- **Forêt (n°149),**
- **Enseignement technique agricole (n°143),**
- **Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (n°206),**
- **Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n°215),**

ainsi que, dans la limite de leurs attributions et des plafonds des dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- **Entretien des bâtiments de l'Etat (n°309)**
- **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n°333)**
- **Contribution aux dépenses immobilières (n°723)**

**Article 1bis** : Les agents habilités à constater le service fait au sein des services de la DRIAAF font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

**Article 2** : Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général des affaires régionales.

**Article 3** : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le

**05 JUIN 2014**

**La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Marion ZALAY**





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014157-0001**

**signé par  
Autres signataires**

**le 06 Juin 2014**

**Etablissement public foncier d'Ile de France**

Décision 2014-11 Portant délégation de  
signature du Directeur général - Bertrand  
PALAUX



## Décision n° 2014-11

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

#### Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France,

#### Décide :

**Article 1 :** La présente décision annule et remplace les décisions n°2008-23 et 2009-19

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand PALAUX, responsable du pôle opérationnel, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 5 M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Régulariser tous baux et conventions d'occupation des biens et tous actes qui en découleraient y compris, prorogation, renouvellement et résiliation ;
- Délivrer tout congé d'éviction ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnité d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 5 M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Engager toute procédure administrative ou judiciaire en vue d'obtenir la libération des biens, faire toute déclaration, déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Accomplir toutes démarches et signer toutes pièces de procédure tant administratives que judiciaires dans le cadre de la mise en œuvre des déclarations d'utilité publique, signer tous actes nécessaires, mais dans la limite d'un montant de 2 M€ pour ce qui concerne les indemnités fixées amiablement ;

- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaire à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 6 juin 2014.

Fait à Paris,  
Le 6 juin 2014

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014157-0002**

**signé par  
Autres signataires**

**le 06 Juin 2014**

**Etablissement public foncier d'Ile de France**

Décision 2014-12 Portant délégation de  
signature du Directeur général - Antoine  
DEVILLIERS

## Décision n° 2014-12

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

#### Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

#### Décide :

**Article 1 :** La présente décision annule et remplace la décision n°2010-07

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine DEVILLIERS, responsable du pôle opérationnel, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 5 M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Régulariser tous baux et conventions d'occupation des biens et tous actes qui en découleraient y compris, prorogation, renouvellement et résiliation ;
- Délivrer tout congé d'éviction ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnité d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 5 M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Engager toute procédure administrative ou judiciaire en vue d'obtenir la libération des biens, faire toute déclaration, déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Accomplir toutes démarches et signer toutes pièces de procédure tant administratives que judiciaires dans le cadre de la mise en œuvre des déclarations d'utilité publique, signer tous actes nécessaires, mais dans la limite d'un montant de 2 M€ pour ce qui concerne les indemnités fixées amiablement ;

- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaire à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.

**Article 3** : La présente décision prend effet à compter du 6 juin 2014.

Fait à Paris,  
Le 6 juin 2014

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014157-0003**

**signé par  
Autres signataires**

**le 06 Juin 2014**

**Etablissement public foncier d'Ile de France**

Décision 2014-13 Portant délégation de signature du Directeur général - Bénédicte HANIN

## Décision n° 2014-13

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

#### **Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France,

#### **Décide :**

**Article 1 :** La présente décision annule et remplace la décision n°2009-15

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Madame Bénédicte HANIN, directrice adjointe de pôle opérationnel, à l'effet de :


- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 5 M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnité d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 5 M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Engager toute procédure administrative ou judiciaire en vue d'obtenir la libération des biens, faire toute déclaration, déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;

- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaire à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire ;
- Certifier le service fait.

**Article 3** : La présente décision prend effet à compter du 6 juin 2014.

Fait à Paris,  
Le 6 juin 2014

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**







PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2014157-0004**

**signé par  
Autres signataires**

**le 06 Juin 2014**

**Etablissement public foncier d'Ile de France**

Décision 2014-14 Portant délégation de  
signature du Directeur général - Claude  
FONTENEAU

## Décision n° 2014-14

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

#### Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

#### Décide :

**Article 1 :** La présente décision annule et remplace la décision n°2009-12

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude FONTENEAU, directeur adjoint de pôle opérationnel, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 5 M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnité d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 5 M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Engager toute procédure administrative ou judiciaire en vue d'obtenir la libération des biens, faire toute déclaration, déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;

- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaire à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire ;
- Certifier le service fait.

**Article 3** : La présente décision prend effet à compter du 6 juin 2014.

Fait à Paris,  
Le 6 juin 2014

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014142-0005**

**signé par**  
**Recteur de l'académie de Versailles**

**le 22 Mai 2014**

**Rectorat de l'académie de Versailles**

Délégation de signature du Recteur aux  
DSDEN - certificat de compétences de citoyen  
de sécurité civile (PSC1)



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES  
CHANCELIER DES UNIVERSITES

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

\*\*\*\*\*

ARRETE

Rectorat  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

L'arrêté rectoral modifié du 20 septembre 2013 portant délégation de signature est modifié ainsi que suit :

Division  
D'Appui et Conseil aux  
Etablissements et aux  
Services

Article 1 :

A l'article 6, il est ajouté le paragraphe suivant :

Dossier suivi par  
Jean-Michel FERRE  
Tél.  
01 30 83 44 10  
Tcp.  
01 30 83 50 29  
Mél  
[ce.daces@ac-versailles.fr](mailto:ce.daces@ac-versailles.fr)

« Délégation permanente de signature est également donnée à Monsieur Jean-Michel COIGNARD à l'effet de signer, par voie de signature électronique, dans l'application OSCAR - outil de suivi du secourisme civique pour l'académie et son réseau d'établissements - les certificats de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC 1) ».

Article 2 :

A l'article 7, il est ajouté le paragraphe suivant :

« Délégation permanente de signature est également donnée à Monsieur Lionel TARLET à l'effet de signer, par voie de signature électronique, dans l'application OSCAR - outil de suivi du secourisme civique pour l'académie et son réseau d'établissements - les certificats de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC 1) ».

Article 3 :

A l'article 9, il est ajouté le paragraphe suivant :

« Délégation permanente de signature est également donnée à Madame Martine GAUTHIER à l'effet de signer, par voie de signature électronique, dans l'application OSCAR - outil de suivi du secourisme civique pour l'académie et son réseau d'établissements - les certificats de compétences de citoyen de sécurité civile (PSC 1) ».

Fait à Versailles, le 22 mai 2014.

Le Recteur

Le Recteur de l'Académie

Pierre-Yves DUWOYE